

Rentes sur l'Etat (Loi):

Rapport sur l'application pour 1965-1966, 816. Document parlementaire no 80.

Renvoi sans préavis:

Voir **Code criminel, modification (C-9)**.

Représentation à la Chambre des communes:

Voir **Chambre des communes, représentation, modification; Commissions de délimitation des circonscriptions électorales, etc.; Revision des limites des circonscriptions électorales (Loi), modification.**

Réserves indiennes:

Voir **Affaires indiennes.**

Résolutions d'initiative parlementaire, débats:

Voir **Avis de motions émanant de députés, débats.**

Ressources hydrauliques:

1. Ordre,—Ministères ou agences du gouvernement qui s'adonnent à l'étude et/ou au contrôle de la pollution, de l'utilisation et de la façon de disposer des eaux du Canada, comité du Cabinet réglant l'usage etc.: M. Fulton—Dépôt immédiat de la réponse, 420. Document parlementaire no 266A.
 2. Rapport du 1er septembre 1965, sur l'hydrologie et la régularisation de la rivière Outaouais, par le Comité technique (T.M. Patterson, président), et les annexes intitulés "Etudes hydrologiques et de prévisions" et "Etudes de régularisation", 1535. Document parlementaire no 357.
- Voir aussi **Pollution des eaux.**

Ressources minérales:

1. Retrait de la question des droits d'exploitation minière au large des côtes, qui a été envoyée à la Cour suprême du Canada et soumission à une Conférence fédérale-provinciale: Motion (M. Bower) présentation et interruption du débat, 167.
2. Ordre,—Yukon, programme d'aide à l'exploitation, demandes reçues et approuvées, noms, montants prévus: M. Nielsen—Dépôt immédiat de la réponse, 1528. Document parlementaire no 220A.

Ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique (Loi):

Bill C-8, M. Howard (Abrogation). 1re lecture, 39. Motion tendant à la deuxième lecture, présentation et interruption du débat, 517.

Ressources naturelles, remboursements (Loi):

Voir **Remboursements (Ressources naturelles) (Loi)**.

Ressources et Relevés techniques (Loi):

Voir **Organisation du gouvernement (Loi de 1966)**.

Restaurant du parlement, Comité (mixte):

1. Motion visant à constituer un comité, qu'il se compose de 25 membres de la Chambre et qu'un message soit adressé au Sénat: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, 183. Présentation, débat et adoption, 301-302.
2. Représentants de la Chambre, message au Sénat, 306, 329-330, 510.
3. Représentants du Sénat, 49-50.

Restriction visant la publication des procédures judiciaires:

Voir **Code criminel, modification (C-56)**.

Revenu minimum aux retraités:

Voir **Régime de pensions du Canada**.